

Réf: Dossier N° 115288

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MERVEILLE AFFRIK COTE D'IVOIRE » en abrégé
« M.A.CI »

Siège social Abidjan, Cocody, 2 PLATEAUX ANGRE LES OSCARS
CITE DES GRACES, Lot K, Ilot 59

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/06/2022 , et enregistrés au CEPICI le 09/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MERVEILLE AFFRIK COTE D'IVOIRE »

en abrégé « M.A.CI »

Objet : - BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS
-ROUTE
-ELECTRICITE
-BARRAGE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, 2 PLATEAUX ANGRE LES OSCARS
CITE DES GRACES, Lot K, Ilot 59

Dirigeant(s) : M KAKOU KOMENAN HYPOLITHE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03260 du 13/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°25600/GTCA/RC/2022 du 13/06/2022

